

## Financement des projets de prévention ou d'études académiques en lien avec la problématique de l'amiante

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 15/03/2019

**Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant une tranche du montant forfaitaire attribué aux projets de prévention et d'études académiques en lien avec la problématique de l'amiante, pour les années 2019,2020 et 2021.**

Le projet d'arrêté royal prévoit, pour la période 2019-2021 :

- le financement d'une campagne de sensibilisation auprès d'un public ciblé, tel que les professionnels de la santé, pour un budget à hauteur de 150.000 euros. Il s'agit en réalité de poursuivre et étendre la campagne de sensibilisation à la problématique de l'amiante en 2019 et 2020
- la poursuite des actions visant à développer la mission de prévention du Fonds Amiante, via notamment l'engagement de personnel et la création d'un nouveau site web

Les montants sont évalués à 217.000 euros pour 2019, 217.000 euros pour 2020 et 117.000 euros pour 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

### **SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe**

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

[www.presscenter.org](http://www.presscenter.org)

### **Pour plus d'informations**

[Audrey Dorigo](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be) <audrey.dorigo@minsoc.fed.be>

**Porte-parole de la ministre Maggie De Block**

+32 475 77 84 03

[Jelle Boone](mailto:Jelle.Boone@minsoc.fed.be) <Jelle.Boone@minsoc.fed.be>

**Porte-parole de la ministre Maggie De Block**

0499 14 26 99